

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laylou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	1 h. 00 ^m soir.	2 h. 42 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m »
10 h. 27 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 22 ^m »	9 h. 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	3 h. 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 24 Septembre.

La convocation des députés de Paris, dont M. Delattre a pris l'initiative, a eu lieu hier, mais ailleurs que dans les bureaux du Palais-Bourbon où elle devait se réunir. Les questeurs ont opposé un refus net à la demande de M. Delattre. Les intransigeants sont furieux, bien qu'en somme la décision du bureau de la Chambre soit absolument légitime, n'en déplaise à M. Louis Blanc qui devait présider le nouveau comité de salut public.

Voici le motif du refus des questeurs :

Les membres de l'ancienne Chambre dont les pouvoirs expirent seulement le 14 octobre prochain, ont seuls le droit de se réunir dans les locaux du Palais-Bourbon. La nouvelle Chambre n'étant pas encore convoquée, les nouveaux députés qui en font partie ne peuvent régulièrement y tenir des réunions.

La mesure dont M. Delattre a eu l'initiative n'est d'ailleurs qu'une manœuvre parfaitement percée à jour. Les intransigeants se soucient peu de la situation en Afrique.

La grande affaire est pour eux de se concerter sur une demande de mise en accusation des ministres, demande qui exige une sorte d'exposé des motifs. Les députés de l'extrême gauche ont donc besoin d'avoir au moins l'air de reconnaître ce qui s'est passé et ce qui se passe en Tunisie. Deux ou trois d'entre eux se chargeront de ramasser les racontars qui ont couru dans la presse intransigeante et dans celle d'extrême droite.

Puis viendra la mise en accusation dont ils auront soigneusement réuni les éléments. Bref, tout cela n'est pas sérieux !

Le ministère continue d'étudier les moyens les plus propres d'en finir avec l'insurrection tunisienne. Le Conseil s'est réuni jeudi, sous la présidence de M. Jules Ferry, et, après une discussion assez longue, le général Farre a été autorisé à employer pour les frais de la guerre en Tunisie, les crédits affectés aux autres services de son département, sauf à demander plus tard au parlement des crédits supplémentaires et extraordinaires.

Cette question du reste sera définitivement résolue dans le voyage que M. Jules Ferry va faire à Mont-sous-Vaudrey. M. Jules Grévy, ne songe nullement à avancer sa rentrée à Paris. Le Président de la République ne rentrera au palais de l'Élysée que dans les premiers jours d'octobre.

La question des dépenses occasionnées par la répression de l'expédition tunisienne n'est pas le seul motif du voyage à Mont-sous-Vaudrey du président du cabinet. On prête à M. Jules Ferry l'intention de se concerter avec le chef de l'Etat sur l'attitude que doit prendre le ministère à la rentrée. Devra-t-il résigner ses fonctions ou bien attendra-t-il un vote de la Chambre ? Tout porte à croire que le ministère donnera sa démission. A quoi bon provoquer un vote dont la signification ne pourrait être qu'humiliante pour les ministres actuels ?

C'est toujours le ministère Gambetta qui est considéré comme inévitable. On continue

de prétendre que M. Grévy ne s'y résoudrait qu'à la dernière extrémité ; mais il ne faut attacher qu'une médiocre importance à tous ces racontars.

On lit dans le *XIX^e Siècle* :

Si le pays n'est pas persuadé que tout est perdu, ce ne sera certainement point la faute des feuilles intransigeantes, qui travaillent consciencieusement à la propagation des folles alarmes, en même temps qu'au dénigrement de la République et du parti républicain. Nous trouvons très naturel, et nous l'avons dit, qu'elles demandent la convocation des Chambres ; nous avons nous-mêmes exprimé le vœu que les Chambres soient convoquées dans le plus bref délai possible, c'est-à-dire tout de suite après le 14 octobre, qui est la date où les pouvoirs de l'ancienne Chambre des députés expireront. Nous trouvons très naturel aussi, et nous l'avons plusieurs fois déclaré, que ces mêmes journaux réclament un changement de ministère ; en effet, la conséquence logique des dernières élections nous paraît être l'entrée aux affaires de M. Gambetta, qui n'est pas d'ailleurs moins maltraité que M. Ferry par les écrivains de l'extrême gauche. La convocation des Chambres, la démission du ministère et la formation d'un cabinet nouveau, tout cela ne manquera point de venir à son heure, et cette heure ne tardera guère. Mais, si nous comprenons toutes les impatiences, nous répétons que nous avons peine à comprendre des exagérations de polémique qui nuiraient gravement au régime républicain en France, si elles étaient prises au sérieux. Nous demandons encore à qui et à quoi peut servir l'étrange façon qu'on a de faire aimer la

République en dirigeant contre le gouvernement républicain une guerre d'opposition aussi violente. Aux yeux de nos intransigeants, quel ministère républicain, jusqu'à ce jour, a trouvé grâce, et quel ministère possible trouverait grâce désormais ? A ne voir que les tableaux qu'ils font du régime actuel, ce serait le plus immoral et le plus funeste qui eût jamais affligé la France. Si l'on cherche des arguments pour détourner le suffrage universel de la République, on en trouve tant qu'on veut dans les journaux dont nous parlons. Eh bien ! nous disons que c'est là de la politique imprudente, de la politique qui n'est bonne qu'à réjouir les adversaires du régime républicain. Si l'on ne nous comprend pas, c'est qu'on ne veut pas nous comprendre ; rien n'est plus clair que cet avis.

EUG. LIÉBERT.

Informations

En l'absence de M. Gambetta, la questure de la Chambre a refusé de laisser pénétrer dans l'un des bureaux du Palais-Bourbon, les membres de l'extrême gauche, sous prétexte qu'il y a parmi eux des députés de la nouvelle Chambre sans qualité pour entrer dans un bureau de la Chambre de 1877.

INVALIDATIONS.

Parmi les élections dont l'invalidation sera demandée on cite celles de MM :

1^o de Colbert-Laplace, bonapartiste, élu à Lisieux (Calvados) ; 2^o Gavini, bonapartiste, élu à Bastia (Corse) ; 3^o Abbé Dagogne, clérical, élu à Dinan (Côtes-du-Nord) ; 4^o Daynaud, bonapartiste, élu à Condom (Gers) ; 5^o de Kergorlay, légitimiste, élu au Puy (Haute-Loire) ;

à des réjouissances sans exemple au Carr-four des Ecloppés. Les cheminées fument, la salle à manger patriarcale est tapissée de guirlandes de fleurs ; Madame Goldstraw, la respectable femme de charge, est dans le feu du combat. C'est aujourd'hui que le jeune maître du logis épouse au loin sa belle fiancée, — au loin, bien au loin, en Suisse, dans la petite ville de Brietz, au pied du Simplon, tout près de ce gouffre terrible d'où l'on retirait vivant son courage et son amour.

Les cloches, à Brietz, sonnent à toute volée. Les rues sont pavées de drapeaux et retentissent du bruit de la musique et des carabines. Des tonneaux de vin ornés de banderoles laissent couler la précieuse liqueur sous une tente qu'on a dressée devant l'anberge, et l'on y prépare un banquet où tout le monde viendra s'asseoir.

Pourquoi ces cloches ? Pourquoi ces bannières ? ces draperies aux fenêtres, ces coups de feu, et cet orchestre ? Pourquoi la petite ville est-elle en liesse ? Pourquoi le cœur de ces rustiques habitants est-il en joie ?

La nuit dernière, la tempête a mugé ; les montagnes sont de nouveau couvertes de neige ; mais le soleil brille, l'air est frais et embaumé ; les clochers de zinc des villages dans la vallée ressemblent à de l'argent bruni ; la chaîne des Alpes, aussi loin qu'on peut l'embrasser du re-

DICKENS.

(Asuiore.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(50) du 24 septembre 1881.

L'ABIME

« gouvernante nouvelle, lorsque vous viendrez nous voir. Avec toutes ces précautions l'enfant passera pour être le mien, que j'aurai laissé en Angleterre et qui me sera ramené par les soins de ma sœur. La seule servante que nous gardions avec nous en changeant de demeure, est ma femme de chambre, en qui je peux avoir une confiance sans réserve. Quant aux hommes d'affaires, tant d'Angleterre que de Suisse, ils savent par état garder un secret et nous pouvons être tranquilles de ce côté-là. Ainsi voilà toute notre petite conspiration dévoilée devant vos yeux. Répondez-moi par le retour du courrier. — Mille amitiés et dites-moi que vous suivez de près votre lettre. »

— Persistez-vous à cacher le nom de la personne qui a écrit ces lignes ? — demanda Vendale.

— Je le garde pour le bouquet, — répondit insolemment Obenreizer, — et je passe à ma seconde épreuve. Un simple chiffon de papier, cette fois, comme vous voyez. C'est une note

remise à l'avoué Suisse qui a rédigé les documents relatifs à cette affaire. Je viens de le lire. En voici les termes :

« Adopté à l'Hospice des Enfants Trouvés de Londres, le 2 mars 1836, un enfant mâle « du nom de Walter Wilding. — Nom et situation de l'adoptant : Madame Jane Anna Miller veuve, agissant en cela pour sa sœur, mariée, domiciliée en Suisse. »

— Patience ! fit Obenreizer en voyant Vendale qui, malgré les efforts de Bintrey, se préparait encore à prendre la parole, — je ne cacherai plus bien longtemps le nom que vous désirez connaître. Mais voici encore deux autres petits chiffons de papier. Voici ma troisième épreuve : « Certificat du docteur Ganz, à Neuchâtel daté de juillet 1838. »

Le docteur certifie — vous lirez tout à l'heure — d'abord qu'il a soigné l'enfant adopté, dans toutes les maladies du jeune âge — ensuite que, trois mois avant la date de ce certificat même, le gentleman adoptant était mort, qu'à cette date juste, la veuve de ce gentleman, accompagnée de sa femme de chambre, quittait Neuchâtel pour s'en retourner en Angleterre. . . . Un anneau encore à ajouter à toutes ces chaînes, — reprit Obenreizer, après une courte pause, — et mon devoir sera rempli. . . La femme de chambre en question demeura au service de cette dame jusqu'à la mort de celle-ci, il n'y a que peu d'années. Elle pourrait donc affirmer l'identité de l'adopté qu'elle a suivi depuis son enfance jusqu'à l'âge viril. Voilà son adresse en Angleterre. . . et ceci, Monsieur Vendale, est ma qua-

trième et dernière preuve.

— Pourquoi vous adressez-vous à moi ? — dit Vendale tandis qu'Obenreizer jetait l'adresse écrite sur la table.

— Parce que vous êtes cet homme ! Parce que si ma nièce vous épouse, elle épousera un bâtard, élevé par la charité publique ; elle épousera un imposteur, sans nom, sans famille, qui fait le personnage d'un gentleman et qui n'est qu'un masque.

— Bravo ! — s'écria Bintrey, — admirablement engagé, Monsieur Obenreizer ; je n'ajouterais qu'un mot à ce que vous venez de dire ! . . .

Votre nièce épouse, grâce à vos efforts et à votre heureuse invention, un homme qui hérite d'une belle fortune ! . . . George Vendale, comme co-exécuteur testamentaire, souffrez que je me félicite en même temps que vous. Le dernier vœu terrestre de notre pauvre ami est accompli. Nous avons trouvé le véritable Walter Wilding. . . ah ! ah ! c'est Monsieur Obenreizer lui-même qui le dit : Vous êtes cet homme !

Ces derniers mots arrivèrent sans qu'il les entendit à l'oreille de Vendale. En ce moment il n'avait conscience que d'une sensation unique et délicieuse, il n'écoutait qu'une seule voix, celle de Marguerite qui lui disait :

— George, je ne vous ai jamais tant aimé que je vous aime.

CHAPITRE XXI.

LA JUSTICE.

C'est le premier jour de Mai. On se prépare

6° de Terves, légitimiste, élu à Segré (Maine-et-Loire); 7° Desson de Saint-Aignan, monarchiste, élu à Yvetot (Seine-Inférieure); 8° Prax-Paris, bonapartiste, élu à Montauban (Tarn-et-Garonne); 9° Pain, réactionnaire, élu à Poitiers (Vienne)

M. Gambetta a passé la journée de lundi dernier à Liège, puis il est parti pour Maestricht, où il comptait passer également vingt-quatre heures. De là, le président de la Chambre se rendra à Aix-la-Chapelle, et visitera les bords du Rhin.

Le général Chanzy, notre ambassadeur à St-Petersbourg, doit être bientôt de retour à Paris, venant des Ardennes. Il se rendra aussitôt à Mont-sous-Vaudrey, pour y conférer avec le Président de la République sur les affaires d'Algérie.

L'autopsie du président Garfield.

On mande de Longbranch 21 septembre : **Officiel.** — Voici le résultat de l'autopsie du corps du Président, faite hier :

La balle, après avoir fracturé la onzième côte droite, avait atteint la colonne vertébrale en avant de la moëlle épinière, fracturant sur son passage la première vertèbre lombaire, et chassant devant elle un grand nombre de petites esquilles d'os dans les parties molles.

La balle s'était logée au dessous du pancréas, à peu près à deux pouces et demi à gauche de l'épine dorsale, et en arrière du péritoine, où, depuis, elle s'était complètement enkystée. Elle avait causé immédiatement une hémorragie, provenant de la rupture d'une des artères mesentériques. Le péritoine n'avait pas été déchiré, mais environ un litre de sang s'était répandu dans la cavité abdominale.

On croit que c'est cette hémorragie qui a causé la douleur intense dans la partie inférieure de la poitrine dont le Président s'est plaint quelques instants avant sa mort.

On a trouvé dans le voisinage de la vésicule biliaire, entre le foie et le colon oblique, qui adhéraient fortement, une cavité provenant d'un abcès. Cette cavité avait six pouces de longueur sur quatre de largeur. La substance du foie n'aurait reçu aucune atteinte. On n'a découvert aucune communication entre cet abcès et la blessure. — Un long canal de suppuration s'étendait de la blessure à l'extérieur; un autre du muscle lombaire et du rein droit, presque jusqu'à l'aîne droite.

Ce canal, on le sait maintenant, est dû au creusement produit par le pus de la blessure. Mais pendant que le Président vivait encore, on supposait que c'était la trace de la balle.

D'après l'examen des organes de la poitrine, il y avait des signes manifestes de bronchite des deux côtés, avec broncho-pneumonie dans la partie inférieure du poumon droit, et bien que à un moindre degré dans le poumon gauche.

Les poumons ne renfermaient pas trace d'abcès; et aucun caillot de sang n'a été trouvé dans le cœur.

Le foie était dilaté et gras; mais sans abcès, non plus que les autres organes, excepté le rein gauche, sur lequel on a constaté près de la surface un petit abcès ayant un diamètre d'un tiers de pouce.

Les différents foyers de suppuration et particulièrement ceux des tissus spongieux situés dans le voisinage de la vertèbre fracturée, expliquent suffisamment les phénomènes de septicémie qui se sont produits.

TRANSLATION DE GARFIELD AU CAPITOLE.

Washington 22 septembre.

Le corps du président Garfield a été transporté aujourd'hui d'Elberon et déposé au Capitole de Washington. Sur tout le parcours, une foule énorme donnait les témoignages d'un deuil général.

Une imposante cérémonie a eu lieu au Capitole. De nombreux Etats ont fixé à lundi le jour des prières publiques.

Il est probable que les affaires seront suspendues partout.

On fait de grands préparatifs pour les funérailles.

On a proposé d'ouvrir une souscription pour élever un monument au président Garfield.

GUITEAU EN PRISON.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 8 septembre :

Les dépêches de Washington disent que le zèle déployé par M. Corkill, attorney du district de Columbia, pour empêcher Guiteau d'être lynché, fait l'admiration de la ville.

Non content d'avoir doublé la garde de la prison, installé dans ce bâtiment une compagnie d'artillerie et disposé des piquets dans un rayon suffisant pour prévenir toute possibilité de surprise, le vigilant attorney continue à requérir des troupes des Etats-Unis. Plusieurs compagnies sont déjà arrivées de la forteresse Monroe, et on les voit parcourir par petits groupes les rues de la capitale, sous l'œil patriotiquement satisfait des amis de l'ordre.

Au milieu de ce va-et-vient dont il est cause, Guiteau continue à ne pas manquer de tout. Lundi il a mandé le colonel Corkill pour se plaindre avec amertume de l'attaque qu'il dit avoir été dirigée contre lui par le gardien M. Gill, qui a eu la lâcheté d'entrer dans sa cellule le pistolet à la main. Son intention évidente était d'assassiner le prisonnier, et Guiteau n'aurait échappé à la mort que grâce à l'activité extraordinaire qu'il a déployée contre son agresseur. Il espère que la conduite de M. Gill sera l'objet d'une sérieuse investigation.

Le mort et le vivant.

Quand le président Arthur a quitté sa demeure de New-York, après avoir prêté le serment officiel devant deux juges, qu'il est parti pour Longbranch, on dit qu'il portait sur sa figure les traces d'une profonde douleur. La foule, assemblée en masse devant sa porte, n'a fait entendre aucun cri. De politique, de changement de cabinet, il n'est, du reste, aucunement question pour le présent, et M. Arthur a fait annoncer qu'il s'occuperait de cela après les funérailles de M. Garfield. Si un jacobin ministre n'est pas un ministre jacobin, on pourra dire probablement de M. Arthur qu'un *stalwart* ou un radical président n'est pas un président radical. Nous verrons bien.

Dans tous les cas, l'opinion du public, aux Etats-Unis, ne suivrait pas M. Arthur dans la politique audacieuse qu'il avait essayée d'inaugurer contre son honorable prédécesseur avec les deux sénateurs déconfits de l'Etat de New-York, M. Conckling et M. Platt. Attendons, comme le demande M. Arthur lui-même, et nous jugerons l'arbre à ses fruits. Pour le moment, tout entier à la douleur des Etats-Unis, nous continuons à renseigner nos lecteurs sur les derniers actes de ce grand drame, qui a si fort ému le monde entier.

L. SIMONIN.

La presse américaine est unanime à regretter la perte de M. Garfield; celle du Sud surtout constate que le Nord et le Sud se trouvent de nouveau réunis par cette mort.

Guiteau a été très agité quand on lui a communiqué la mort du président, et il a dit qu'il n'aurait pas commis l'attentat, s'il avait su qu'il occasionnerait tant de souffrances. Des groupes d'individus ont entouré la prison dans laquelle il est enfermé, et la garde a dû être renforcée.

Le général Sherman a écrit aux journaux de Washington pour désapprouver d'avance tout acte de violence commis contre le prisonnier. Il a exprimé en même temps l'espoir que la justice suivrait son cours.

Voici, d'après un journal du soir, la composition des colonnes expéditionnaires destinées à opérer dans le Sud orannais :

Colonne d'Ain-Medrisa (général Gerder):

- 4 bataillon, légion étrangère,
- 1 — 32^e, 68^e, 139^e
- 2 escadrons, 1^{er} chasseurs d'Afrique.
- 3 — 9^e chasseurs.

Colonne du Kreider (colonel Swiney):

- 1 bataillon, 2^e zouaves, 2^e tirailleurs, 81^e de ligne.
- 2 escadrons, 4^e chasseurs d'Afrique.

Colonne de Gényville (général Négrier) :

- 2 bataillons, légion étrangère.
- 1 — 2^e tirailleurs.
- 1 escadron, 4^e chasseurs d'Afrique.
- 2 — 2^e hussards.
- 1 — 2^e spahis.

Colonne de Mecheria (général Colonieu):

- 2 bataillons, 2^e zouaves.
- 1 — 2^e tirailleurs.
- 2 escadrons, 2^e chasseurs d'Afrique.
- 2 — 4^e chasseurs d'Afrique.

Colonne Sebdu (colonel Pitray) :

- 1 bataillon, 2^e zouaves, 2^e tirailleurs.
- 1 escadron, 2^e chasseurs d'Afrique.
- 1/2 escadron, 2^e spahis.

Colonne de Ras-el-Ma (colonel Duchène) :

- 1 bataillon, légion étrangère, 17^e de ligne.
- 1 escadron, 2^e chasseurs d'Afrique.
- 1/2 — 2^e spahis.

L'agence Havas nous adresse la communication suivante :

Divers journaux ayant publié des renseignements erronés sur le nombre et la composition des troupes actuellement en Tunisie, nous en donnons ci-dessous la composition exacte.

Ces troupes se composent de :

- 4 bataillons de chasseurs à pied : 27^e, 28^e, 29^e et 30^e.
- 4 régiments de cavalerie : 7^e et 11^e chasseurs, 1^{er} et 11^e hussards.

38 quatrièmes bataillons d'infanterie appartenant aux régiments ci-après :

- 6^e, 8^e, 14^e, 18^e, 20^e, 22^e, 25^e, 33^e, 38^e, 43^e, 48^e, 55^e, 57^e, 65^e, 66^e, 71^e, 73^e, 77^e, 78^e, 80^e, 83^e, 88^e, 92^e, 93^e, 96^e, 107^e, 110^e, 114^e, 116^e, 118^e, 122^e, 125^e, 127^e, 135^e, 137^e, 142^e, 143^e.

- 1 batterie à pied ;
- 10 batteries de montagne ;
- 3 batteries montées ;
- 6 compagnies du génie ;
- 7 compagnies du train des équipages ;
- Soit : 1,005 officiers, 36,600 hommes de troupes, 3,350 chevaux, 3,250 mulets.

Cet effectif sera augmenté d'ici quelques jours d'un bataillon de chasseurs, 6 quatrièmes bataillons d'infanterie, 1 régiment de cavalerie, 2 batteries 1/2 d'artillerie, des sections de parc du génie et d'artillerie, toutes troupes qui sont prêtes à être embarquées.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Nous annonçons dans un de nos derniers numéros que notre compatriote et ami, M. Paul Armand, professeur au Lycée de Marseille, avait été délégué au congrès de Venise, par la société de géographie dont il est le secrétaire général.

M. Armand nous adresse de Venise la lettre suivante, qui touche de trop près aux intérêts artistiques de notre ville, pour que nous ne nous exprimions pas de profiter de la permission que son auteur nous donne de la publier :

Venise, de 19 septembre 1881

« Mon cher Monsieur Layton,

« Ce matin, je visitais avec mon ami le docteur Lacassagne, la section française de l'Exposition internationale de Géographie de Venise. Nous avons été agréablement surpris en voyant à une des meilleures places, et exposée comme un des six spécimens les plus curieux de l'art romain, en France, la photographie de la porte de *Diane*, à Cahors. Puisque la commission des monuments historiques au ministère de l'Instruction publique a bien voulu reconnaître que notre ville possède un des types les plus intéressants que l'art romain nous a laissés, il est nécessaire que ces ruines, ainsi désignées à l'attention du monde, soient protégées par la municipalité, et nous nous demandons même si nos édiles n'auraient pas le droit et le devoir d'acquiescer l'emplacement où se trouve ce vieux portique que la négligence des propriétaires ou l'indifférence de nos concitoyens peut laisser anéantir.

« La création de nouvelles voies d'accès vers la gare pourrait faciliter le dégagement de la porte de *Diane*.

« En tout cas, il faut veiller à la conserva-

tion de ce précieux monument qui pourrait bien disparaître, un beau jour, comme les Cadourques. L'exposition de Venise montre quelle importance il a aux yeux du monde savant. Il marche de pair avec le Temple d'Auguste et de Livie à Vienne, les Arènes d'Arlés, les Arènes de Nîmes, l'Arc de triomphe de Saintes et la porte St-André à Autun.

» PAUL ARMAND,

Délégué au Congrès de Géographie de Venise.»

Nous nous associons de tout cœur aux judicieuses observations de M. Armand. Déjà, il y a une quinzaine d'années, le *Journal du Lot* protestait contre la démolition des Cadourques, ce magnifique reste de l'architecture romaine qui a été complètement anéanti.

Nous sommes heureux de voir un homme aussi compétent que M. Armand, joindre ses efforts aux nôtres; et nous espérons que l'administration municipale prendra des mesures sérieuses pour que la ville de Cahors ne soit plus exposée à perdre ses anciens et précieux monuments.

Institution Valette à Cahors

La rentrée est fixée au 4 octobre.

Succès de l'établissement depuis le 4 octobre 1880 : Baccalauréats, 4 ; — Brevets de capacité, 12 ; — Enregistrement, 2 ; — Contributions indirectes, 3 ; — Postes et télégraphes, 10 ; (dont le 1^{er} dans le classement général.) — Volontariat, 3 sur les 5 admis pour le département en 1880. — Total 34. — Nombre de succès depuis la fondation (1852) : 1017.

La rentrée des élèves de l'Ecole communale de Cahors, dirigée par les Frères des écoles chrétiennes, aura lieu le 1^{er} octobre.

Le 7^e de ligne partira lundi avec les 900 réservistes pour exécuter, sur les confins des deux départements du Lot et du Tarn-et-Garonne, des manœuvres de brigade.

Le départ aura lieu à cinq heures du matin, et le régiment arrivera le soir à Lalbenque. Le mardi, il rencontrera à Puy-laroque le 11^e de ligne et une partie de la garnison de Montauban. La jonction effectuée, toutes les troupes marcheront le mercredi sur Montpezat d'où notre régiment rentrera à Cahors en passant par Castelnaud.

On nous annonce que la commune de Cabreretz a été ravagée avant-hier par un violent orage. La grêle a emporté presque toute la récolte, et les côtes ont été profondément ravinés.

Les préfets viennent de recevoir du ministre de l'intérieur l'ordre de procéder à une enquête et de transmettre les renseignements les plus détaillés sur les établissements où l'on recueille les enfants orphelins ou abandonnés.

Il s'agit d'éclairer le Sénat sur l'utilité du projet de loi Roussel déjà voté par la Chambre.

Le ministre des postes et télégraphes a envoyé une circulaire dans tous les bureaux télégraphiques, au sujet des guichets, dont l'incommodité et le petit nombre causent fréquemment les plaintes du public.

Ces guichets seront remplacés par des grilles au travers desquels les communications entre le public et les employés seront plus faciles. Deux tablettes de chêne seront mises à la disposition des personnes qui peuvent avoir à écrire une adresse ou à signer un mandat.

On annonce que M. le Ministre du commerce et de l'agriculture doit se rendre le 10 octobre à Bordeaux, où il présidera l'ouverture du grand Congrès international phylloxérique, et visitera l'Exposition vinicole ouverte à cette occasion.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a décidé qu'il serait accordé une réduction de 50 0/0 sur le prix du tarif général aux personnes qui emprunteront ses lignes pour se rendre au Congrès international phylloxérique qui se tiendra à Bordeaux, du 10 au 15 octobre 1881.

Pour bénéficier de cette réduction, ces per-

sonnes devront présenter un bulletin d'invitation portant la signature du président du Congrès ou de son délégué.

Nous ignorons encore la décision prise à ce sujet par la Compagnie des chemins de fer du Midi, mais il y a tout lieu de croire qu'elle accordera les mêmes facilités.

Voici les principales phases des manœuvres de brigade exécutées, ces jours-ci dans les environs d'Agen :

Première journée.

L'ennemi était à l'ouest menaçant Agen, et sa présence était signalée sur la rive gauche de la Garonne, entre Nérac et Damazan. Un bataillon de la garnison d'Agen, sous les ordres du commandant Boissac, se porta en avant pour s'opposer à sa marche. Prévenu à trois kilomètres de Serignac, l'ennemi (deux bataillons sous les ordres du commandant Camps) se déploya sur la haute plaine, entre la *Bagnaque* et *Goulard*, tandis que la colonne venant d'Agen prenait position à cheval sur la route d'Agen, l'aile gauche à Goulard, la droite vers le Canal.

La lutte s'engagea très vivement : après une sérieuse résistance le bataillon de la garnison d'Agen se replia en défendant le terrain pied à pied et en prenant des positions successives jusqu'au village de Brax. Des renforts venus d'Agen lui ont permis, à ce moment, de reprendre l'offensive et de repousser définitivement l'ennemi.

Deuxième journée.

L'ennemi (représenté par une compagnie sous les ordres du capitaine Noël) était parti de Montauban et s'avançait sur Agen. Son avant-garde occupait Lamagistère, dimanche soir, et avait envoyé quelques soldats occuper le défilé en avant de Saint-Jean-de-Thurac et s'assurer le débouché du côté d'Agen pour sa marche en avant sur cette ville.

Le 20 septembre, au matin, l'ennemi a pris position, à cheval sur la route de Toulouse, à la hauteur de Saint-Christophe de Lafox, et placé des soldats sur des escarpements qui se trouvent au nord de la route.

Les postes avancés étaient établis au début de l'action, sur le croisement des routes de Lamagistère et de Puymirol, sur le mamelon de Prades, et se couvrant du ruisseau de la Guéoune.

La garnison d'Agen avertie, s'était portée sur Saint-Jean-de-Thurac, les avant-postes ennemis, devant une vigoureuse attaque ont dû se replier, et le combat s'est engagé à l'entrée du défilé.

Grâce à sa supériorité numérique qui lui a permis d'occuper fortement les hauteurs, la garnison d'Agen s'est emparée définitivement du passage de Saint-Jean-de-Thurac qu'elle a occupé et mis en état de défense, afin de parer à tout retour offensif de l'ennemi.

Les propriétaires qui subiraient des dommages par suite des manœuvres militaires qui ont lieu en ce moment devront, sous peine de déchéance, déposer leurs réclamations à la mairie de leur commune dans les trois jours qui suivront le passage ou le départ des troupes.

Un orage ou plutôt une trombe a éclaté avant-hier à l'Est de Montauban, notamment dans les communes de Choacrac, Léojac, a traversé la vallée du Tescon et atteint jusques à Grisolles, où l'on assure que la grêle est tombée en abondance.

Les vendanges étant partout terminées, les pertes sont peu sensibles en ce moment, mais les arbres et les vignes auront cependant souffert si l'ouragan a été aussi violent qu'on le dit.

A Montauban il n'y a eu qu'une pluie abondante, qui était vivement désirée.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

du 17 au 24 septembre 1881.

Naissances.

- Delbru, André, rue Fénelon, 2.
- Dumas, Marie, quai Champollion, 3.
- Crouzet, Anastasie, St-Georges.
- Deifau, Camille, rue de la Mairie, 3.
- Carriol, Ernestine, rue Labarre, 60.
- Palame, Jean, rue Brives, 20.

Décès.

- Carles, Elisabeth, s. p., 70 ans, rue Portail-Alban.
- Querbes, Jean, 22 mois, rue Jean-Capoulade.
- Jarlan, Jean, prop., 65 ans, à Cabessut.
- Alayrac, Marie, s. p., 32 ans, rue Mascouton.
- Traverse, Jean, jardinier, 66 ans, célibataire, Petits-Carmes.
- Roques, Didier, mineur, 61 ans, à Labeyne.
- Arnaudet, Anita, 8 mois, rue Cathala-Coture, 3.
- Hugon, Marie, s. p., 81 ans, rue Portail-Alban.
- Fournié, Antoine, mineur, 39 ans, (Hospice).
- Sers, Jeanne, s. p., 62 ans, boulevard Nord, 41.
- Martin, Jeanne, s. p., 81 ans, (Hospice).
- Poissonnier, Marie, 13 mois, rue Ste-Catherine, 3.
- Bonhoure, Louis, cultivat., 67 ans, rue Fouillac.
- Séval, Jean, cultivateur, 63 ans, aux Tuileries.
- Bousquet, Cyprien, négociant, 50 ans, rue de la Mairie, 5.

LE CHOLÉRA

Le choléra est à Aden, et même il y est terrible. Aux dernières nouvelles, sur 76 personnes atteintes, 50 avaient succombé. Il n'est que temps d'aviser sérieusement, si l'on veut empêcher le redoutable fléau de visiter nos contrées une fois de plus. Aden est sur la grand'route de l'Inde à l'Europe. Le choléra n'a qu'un pas à faire pour arriver à Ismaïlia et à Alexandrie; il n'a qu'à en faire deux pour arriver à Marseille.

Nous pouvons en France apprendre sans grave inquiétude personnelle, sinon sans émotion, les ravages que la fièvre jaune cause à la Martinique ou au Sénégal. Ce n'est pas une raison de négliger les précautions sanitaires; il ne semble pas cependant que la fièvre jaune puisse réellement s'acclimater sur notre sol. Il est trop certain, au contraire, que le choléra, s'il arrive une fois de plus à franchir nos frontières, ne s'éloignera pas sans avoir fait, en France seulement, comme à chaque apparition précédente, une centaine de mille victimes. Quel horrible malheur ne serait-ce pas, en particulier, si le fléau pouvait, cet automne, atteindre nos soldats d'Algérie et de Tunisie? Rien ne presse de fournir à M. Pasteur l'honneur de découvrir et de montrer au microscope la bactérie cholérique.

Il faut donc que toutes les mesures soient prises pour empêcher la contagion d'atteindre nos pays. Ces mesures sont connues, elles sont efficaces, puisque deux fois déjà, en 1875 et en 1878, elles ont arrêté le mal à temps. Les intérêts de toutes les nations sont ici d'accord; personne n'oubliera, nous l'espérons, qu'il suffit d'un passager atteint, d'un ballot d'étoffe infecté, pour porter la contagion à des centaines de lieues du foyer où l'épidémie sévit aujourd'hui. S'il faut pécher de quelque façon, mieux vaut que ce soit ici par excès de rigueur : les effets de la moindre négligence pourraient être irréparables.

La vigilance est d'autant plus nécessaire que l'époque de l'année où nous sommes va ramener les pèlerinages musulmans au tombeau du prophète. On sait combien de fois ces pèlerinages ont rapporté du fond de l'Arabie la peste, le choléra et bien d'autres maladies redoutables. Si nous n'avons pas à empêcher les dévots mahométans qui aspirent au titre de *hadjis* d'aller s'empoisonner eux-mêmes, c'est notre droit strict d'empêcher qu'ils ne nous empoisonnent par-dessus le marché, nous qui ne prétendons pas plus au turban vert qu'aux joies du paradis de Mahomet. Il sera bon que les commissions de santé d'Orient aient plus que jamais l'œil cette année sur les caravanes de toute sorte qui traversent le désert, et si elles ont besoin d'être renforcées, le public français saura gré au gouvernement de toute initiative qu'il pourra prendre pour assurer, de concert avec nos voisins, la tranquillité de l'Europe.

CHARLES BIGOT.

Dernières Nouvelles

Paris, 23 septembre, 1 h. 50, m.

Le cuirassé *la Galissonnière* a bombardé la ville de Kalakébra.

Des troupes, parties de Sousse, ont battu les insurgés. Elles ont trouvé Kalakébra désert.

D'après le *Figaro*, les Chambres se réuniront le 17 octobre.

M. de Freycinet serait chargé de constituer un cabinet.

L'évènement croit que le Bey a renoncé à abdiquer.

Paris, vendredi 23 septembre, 8 h. s.

Washington. — Le président Arthur a prêté serment hier. Il a fait grand éloge de M. Garfield et des mesures projetées par lui pour corriger les abus et introduire des économies.

— La réunion chez M. Louis Blanc n'est pas encore terminée.

L'ordre du jour est ainsi libellé :

En présence de la situation actuelle, vu l'absence de dépêches pouvant renseigner à l'heure actuelle, le pays sur l'état exact des opérations militaires en Tunisie quelles mesures doivent être prises par le groupe de l'extrême gauche ?

Quelques membres ont préconisé l'idée de la création d'un bureau de renseignements par l'extrême gauche; bureau qui se substituerait ainsi au gouvernement et se chargerait officieusement d'informer le pays au lieu et place des agences.

Mais cette motion prévendra difficilement; son exécution exigerait des frais considérables qui ne sont probablement pas à la portée des ressources dont peut disposer l'extrême-gauche.

La réunion d'aujourd'hui sera d'ailleurs suivie de plusieurs autres. Un certain nombre de députés des départements ont télégraphié à M. Louis Blanc qu'ils ne pourraient être à Paris avant la semaine prochaine.

— Un télégramme particulier du Caire signale des symptômes inquiétants d'agitation parmi les troupes.

On assure qu'une nouvelle émeute militaire est imminente.

Bourse de Paris.

Cours du 24 septembre.

Rente 3 p. %	84.65
— 3 p. % amortissable	87.25
— 4 1/2 p. %	113.50
— 5 p. %	416.20

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 22 septembre 1881.

Les nouvelles monétaires de Londres sont meilleures; aussi les Consolidés anglais sont-ils venus en hausse; notre Bourse a répondu à cette progression chez nos voisins par un redoublement de fermeté; nos restes ont peu varié, le 5 0/0 est à 116 67, le 3 0/0 à 84 95, l'Emprunt à 85 60, l'Amortissable à 87.

Les affaires sont actives sur les Institutions de Crédit; on tient le Crédit Foncier de 1.695..... à 1.700, la Banque de Paris de 1.285 à 1.290 le Lyonnais de 945 à 950; au comptant il y a des achats suivis sur la Banque Nationale de 690 à 700 et sur le Foncier de la Marine de 615 à 620. Les valeurs favorites de la spéculation sont la Générale, les deux Mobiliers, l'Union, la Banque des Pays Autrichiens; la Banque Ottomane est en reprise au-dessus de 740.

Le 5 0/0 Turc est faible de 16.85 à 16.90; l'Égyptienne unifiée est offerte de 381 à 383; le 5 0/0 Italien est mieux tenu vers 89.75.

Le Suez a dépassé 1.950; la 2^e décade de septembre a produit 1.470.000 francs contre 1.020 000 en 1880. On est calme de 515 à 517 sur le Panama, de 1.635 à 1.640 sur le Gaz.

Les Chemins Français sont lourds. Rappelons à nos lecteurs qu'aujourd'hui 22 septembre a lieu à la Recette municipale la souscription aux obligations de 500 fr. de l'Emprunt de la ville de Charleville rapportant 20 fr. 80, offertes au public par la maison Congar.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué-licencié à Cahors.

ADJUDICATION sur folle-enchère fixée au 15 Octobre 1881.

Par jugement du tribunal, civil de Cahors, en date du onze juillet mil huit cent soixante-dix-sept, homologatif d'une délibération du Conseil de famille en date du 5 juin précédent. Le sieur Louis Iches, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Castelnaud-Montratié,

agissant en qualité de tuteur datif de Louis Iches, mineur, fils d'Antoine Iches et de Marie Soubrière, mariés.

A été autorisé à faire vendre, dans les formes voulues par la loi, les biens immeubles appartenant audit Louis Iches, mineur. L'adjudication de ces biens a été faite en quatre lots devant M^e Tailhade, notaire à Castelnaud, commis à cet effet, le deux septembre mil huit cent soixante-dix-sept.

Une surenchère du sixième ayant été faite sur le prix du quatrième lot, une nouvelle adjudication de ce lot a été faite par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du 29 septembre mil huit cent soixante-dix-sept, au prix de trois mille deux cent francs, en faveur du sieur Jean Lacoste, propriétaire habitant et domicilié du lieu de La Vitarelle commune dudit Castelnaud.

Le sieur Lacoste, adjudicataire, n'ayant pas payé le prix de son adjudication, le sieur Jacques Fery propriétaire habitant et domicilié du lieu de Laboisnière, commune de Castelnaud, agissant en qualité de tuteur dudit Louis Iches, mineur, nommé au lieu et place de Louis Iches, décédé, a fait notifier audit Lacoste copie de la grosse du jugement d'adjudication et lui a fait faire commandement d'avoir à lui payer la somme de trois mille deux cents francs montant du prix du quatrième lot avec les intérêts légitimes, le tout par exploits de Cros, huissier, en date du treize juillet dernier, en lui déclarant que faute par lui d'effectuer ce paiement, il y serait contraint par toutes les voies de droit et par la voie de la folle-enchère.

Ce commandement étant resté sans résultat, il sera procédé à la vente sur folle-enchère de l'immeuble suivant composant le quatrième lot dudit bien, sur la tête dudit Jean Lacoste.

Biens à vendre.

Une terre au moulin de Massip, commune de Castelnaud de Montratié, portée sous les numéros 662, 663 et 664 section B du plan cadastral de ladite commune, et contenant environ deux hectares, deux ares vingt centiares.

A la requête dudit Jacques Fery, lequel a constitué pour son avoué aux fins des présentes M^e Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dans cette ville, cours de la Chartreuse, n^o 10.

En conséquence, l'adjudication dudit immeuble sera faite à l'audience des criées des vacations du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville, le quinze octobre prochain, à l'heure de midi. Elle aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de 100 francs.

Pour extrait certifié véritable. A Cahors, le vingt-trois septembre mil huit cent quatre-vingt-un.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le septembre mil huit cent quatre-vingt-un, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : DALAT.

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal bien connu, la *Gazette de Paris*. C'est la propriété et l'interprète d'une maison de banque des plus sérieuses, qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a patronnées.

L'abonnement de la *Gazette de Paris* est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en reste pas moins à la portée de toutes les bourses : 2 francs par an; le journal paraît tous les dimanches; de plus, les abonnés reçoivent, tous les quinze jours, à titre de supplément, le *Bulletin authentique des Tirages financiers*, dans lequel ils trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, obligations et valeurs à lots.

Les 2 francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'administration, 59, rue Taibout, à Paris, ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de poste.

Nous recommandons à nos abonnés la lecture de la *Gazette de Paris*, journal financier honnête, sérieux, parfaitement rédigé et rempli de renseignements sûrs et impartiaux.

CRÉDIT CENTRAL DE PARIS

Si vous voulez acheter, de confiance, des titres de rentes, actions ou obligations, sans autre commission que le courtage officiel, adressez-vous au *Crédit Central de Paris*, le seul grand établissement financier qui, par ses relations et la sûreté de ses informations, a su conquérir, depuis de nombreuses années, le premier rang parmi les grandes maisons de banque. Pour renseignements, écrire au Directeur du *Crédit Central de Paris*, 8, rue du Faubourg-Montmartre. — Paris.

On demande un apprenti à la Pharmacie centrale.

S'adresser à M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. **SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.
SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères
SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bon goût, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens. — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de godron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens. — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 30,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 300 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

BOURSE DE VALEURS NON COTÉES.

IL Y A VENDEUR DE :

20 Act. Monde (Vie).....	345 »
2 — Clémentine (Inc.).....	265 »
5 — Confiance (Inc.).....	570 »
10 — Dynamite fusion.....	350 »
5 — d'Espagne.....	720 »
20 — Panoram. Londres.....	320 »
5 Obl. Mines de Plomb-arg. Hte-Loire.....	170 »
100 — Urbaine, vid. et engrais.....	» »
5 Act. Diélette.....	150 »
4 — Salins Méditerran.....	360 »
4 — Union des Banq.....	385 »
10 — Pont Malembert et Besnardière.....	145 »
1 — Banq. Union gén. de Crédit.....	440 »
10 — La Vinicole.....	405 »
5 — Société gén. des Soufres.....	280 »
4 — Office Catholique.....	320 »
10 Act. Exp. vénézuéla.....	140 »
10 Parts St-Louis Rhô.....	40 »
4 Act. Urugnay, capit.....	525 »
5 — La Ramie.....	70 »
10 Obl. Pétrole d'Italie.....	100 »
1 Act. Caisse Vivienne.....	305 »
10 — Acieries. d'Ivry.....	340 »
4 — Plâtriers Paris.....	525 »
2 — Soc. Nat. d'Expl. des Mines.....	» »

IL Y A ACHETEUR DE :

11 Act. Char. Meiderich.....	155 »
5 — Celluloïd.....	» »
3 — Dombrowa.....	200 »
5 — Dynamite franç.....	880 »
2 Obl. Javel.....	240 »
10 — Domaine de la Malmaison.....	90 »
10 Act. Arles à Saint-Louis.....	135 »
5 — Touage Conflant.....	445 »

S'adresser pour les négociations à la Banque parisiennes, 7, rue Chauchat Paris.
Capital: 70 Millions de fr. Réserve 17 1/2 Millions de Fr.

Cie Parisienne des Voitures L'URBAINE

Société anonyme au capital de 12,000,000 de francs

Le Conseil d'Administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'Obligations que le coupon d'intérêt n° 2, à échéance du 1^{er} octobre 1881, sera payé à partir dudit jour, aux conditions suivantes:

Obligations au porteur, net. 11fr.65
— nominatives — 12 1/25
Chez M. HENRI DE LAMONTA, Banquier, à Paris, 59, rue Taillout.

CASINO MUNICIPAL DE LA VILLE DE NICE

Société anonyme au capital de 4 millions de francs

Le Conseil d'Administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'Actions et d'Obligations que le coupon d'intérêt venant à échéance le 1^{er} octobre 1881, sera payé à partir dudit jour, aux conditions suivantes:

Actions nominatives, net 12 fr. 125
— au porteur, — 14 fr. 625
Obligations nominat. — 9 fr. 70
— au porteur — 9 fr. 275

Chez M. HENRI DE LAMONTA, Banquier, 59, rue Taillout, à Paris.

DRAGÉES

DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation
Gastrites Vomissements
Gastralgies Pesanteurs
Aigreurs Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Congoule, et Cérède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

Le Propriétaire-Gérant, A. Layrou.

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE (SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital: VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT:

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

AU PRINTEMPS

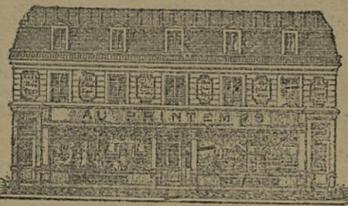
MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus



MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus

J. FILHOL & J. COURSE.

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9. CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHALES, CONFECTIONS SPÉCIALITÉ POUR CORBELLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

NOTA. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

Machines Agricoles

Battennes à bras et à manège, Concasseurs, Coupe-racines, Pompes à Chapelet à l'abri de la gelée, Egrenoirs à maïs, Ventilateurs, Hache-paille, Hache-mais, ayant obtenu la MÉDAILLE D'OR au Concours régional de Cahors 1881.

Dépôt: Chez Cangardel, quincaillier, à Cahors.

Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

A. - G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1^{er} prix, médaille d'ARGENT. Nérac, 1877.

Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT. Italie, 1878.

1^{er} prix médaille d'OR. Agen, 1879.

TUILES (sept modèles, BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiment, et jardins, Carrelage, Caupes, Statues, Pots à fleurs, etc.

Toute commande de Tuiles et briques est remplie dans les 24 h.

Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.

ON DEMANDE de bons ouvriers, Moteurs, Estampeurs pour Fleurons, poinçons, suspensions, statues et ornements divers.

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, formés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, canot gibernés, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, éprouves coupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOFLE

ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,

TONDEUSES, TOURNE-BROCHES

ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT

DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.